La police féminine allemande et les tribunaux d'enfants

Autor(en): **Erkens, Josefine**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de

l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band (Jahr): 19 (1931)

Heft 346

PDF erstellt am: 16.05.2024

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-260147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

ployées entre elles, constituent également un élément important. On peut signaler aussi le fait que ce te profession n'étant souvent exercée que de façon temporaire, en attendant exercée que de façon temporaire, en attendant le mariage, empêche la constitution d'organisations dont l'action contribuerait à en relever le niveau, ainsi que cela a été le cas pour d'autres carrières féminines (celle de gardemalades, par exemple: Réd.)

A la suite de cette Conférence, l'idée futémise de fonder une Commission fédérale d'experts pour étudier dans son ensemble ce gros problème. Mais deux difficultés s'y optosèrent: d'une part, le nombre trop consi-

d'experts pour étudier dans son ensemble ce gros problème. Mais deux difficultés s'y opposèrent: d'une part, le nombre trop considérable de groupements professionnels, politiques ou confessionnels, quì eussent du être représentés pour que cette Commission fût complète, et qui aurait alors considérable ment retardé et alourdi son travait; et d'autre part, le fait que, ni les employeurs, ni les employées ne sont suffisamment organisés pour permettre la formation d'une Commission paritaire suivant la coutume judicieuse en usage à l'Offtice fédéral. C'est pourquoi celui-ci préféra charger Mile Jaussi d'étudier simplement avec quelques collaboratrices les questions intéressant le service domestique, puis de proposer les mesures qui paraîtraient propres à diminuer la pénurie de domestiques qualifiées de nationalité suisse.

Une nouvelle petite Commission fut donc formée à cet effet, sous la présidence de Mile Jaussi, composée de Mmes de Greyerz (Berne), Hausknecht (Saint-Gall: Mme Hausknecht fut l'auteur, il y a quelques années, d'un projet d'assurance-vieillesse pour domestiques), Kuhn-Dupuis, secrétaire de la Chambre de Travail (Genève), et de Miles Rosa Ott, experte fédéral du Travail se fait en outre représenter aux séances de cette Commission. Celle-ci se propose de mener deux enquêtes: la première dans une ville moyenne du nord de la Suisse, par exemple, qui permettra, en continuant l'enquête, limitée I an dernier pour raisons fi-

propose de mener deux enquêtes: la première dans une ville moyenne du nord de la Suisse, par exemple, qui permettra, en continuant l'enquête, limitée l'an dernier pour raisons financières, de l'Office des Professions féminines, de se rendre compte de la valeur de ses recherches en établissant un type donné; la seconde, auprès des bureaux de placement, des œuvres sociales, des Sociétés féminines, etc. Il est évident que, plus d'avis elle recevra, plus d'intérêt elle éveillera dans le public féminin, mieux elle sera à même d'effectuer son travail. C'est pourquoi elle lance en ce moment plusieurs questionnaires, que nous nous faisons un plaisir de publier ci-après, en engageant vivement nos lectrices à y répondre. Nous ne pensons pas, en effet, qu'il y en ait beaucoup parmi elles que le problème du service domestique n'intéresse pas, directement ou indirectement, par un côté ou par un autre, qu'elles soient maîtresses d'école ou travailleuses sociales, et chacune peut se rendre compière compières esse opiciers en services combient es carvières ses opiciers es ses outres en la compière de meisen, que nous faisons que le la compière de maison, ou mères de famille, maîtresses d'école ou travailleuses sociales, et chacune peut se rendre compière carvières ses conjects de la compière ou mères de famille, maîtresses d'école ou travailleuses sociales, et chacune peut se rendre compte combien ses expériences, ses opinions, ses avis motivés, les faits prècis, les indications qu'elle pourra fournir, seront précieux à la Commission. Nous savons être l'interprète de celle-ci en remerciant vivement d'avance toutes celles qui lui enverront une réponse, aussi bien à l'ensemble de ses questions que sur un seul point d'entre elles. En une période où le chômage se fait intense à travers le monde, cette pénurie de

«...En effet, j'ai moi-même fait des études de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts de Moscou et il m'est arrivé d'exposer mes toiles ici ou là. Mais, comme je vous l'ai déjà dit, ma vie de jeune fille était au service de mon père et ne m'appartenait guère. Ce serait navrant de ne pouvoir continuer à faire vivre cette Académie, mais j'ai l'espoir de rencontrer une aide financière. Vous savez que nous, les Tolstoï, nous sommes plutôt génés. Moi, je fais mon petit ménage sans aide et il m'arrive même de laver mon linge. Mon père a renoncé aux droits d'auteur et ses enfants, par respect pour lui, font de même. Il disait que vendre sa pensée était encore plus rédisait que vendre sa pensée était encore plus rédisait que vendre sa pensée était encore plus ré-pugnant que vendre son corps. Nous serions tous des millionnaires d'aujourd'hui, surtout depuis l'adaptation au cinéma américain des œuvres de

mon père... »

Tatiana Tolstoï soupire. «Cet argent, je saurais qu'en faire. Tant de compatriotes à aider...»

Tout en prenant congé de l'aimable femme, si
simple et si distinguée, il me vient à l'esprit que,
si la décadence des lettres date du régime des
droits d'auteur, comme on l'a écrit, les Tolstoï
n'ont certes pas à se reprocher d'avoir accéléré
cette décadence! Et pourtant, un petit million
dans les mains de la directrice de l'Académie
russe poréreait des miracles! opérerait des miracles!

Jeanne Vuilliomenet.

La récompense d'une chose bien faite, c'est de d'avoir faite. EMERSON.

main-d'œuvre prouve clairement qu'il y a là crise; or, pour remédier à une crise, la première nécessité n'est-elle pas d'en connaître et les causes et les effets?

J. Gueybaud.

* * * Ouestionnaire I

plus spécialement destiné aux membres des Sociétés féminines

re société s'occupe-t-elle plus spécialement employées de maison?

1. Votre societe s'occupe-t-ette plus specialement des employées de maison?

a) Avez-vous des initiutions destinées exclusivement à leur usage?

Avez-vous des institutions dont profitent encore d'autres femmes et jeunes filles?

(diplômes, cours, foyers, salles de récréations, salies de dimanche, assurance-maladie, assurance-vicillesse, assurance-accident, bureaux de placements, etc.)

b) Quelles sont vos expériences dans ces divers champs d'activité?

Avez-vous réussi ou échoué?

2. Pouvez-vous nous donner des détails sur les conditions de travail des employées de maisons de voire contrée.

3. Quelle est à votre avis la cause principale de la pénurie d'employées de maison indigènes qualifiées?

a-t-il d'autres causes importantes à vous con-

a) Quelles mesures serviraient à remédier au manque de personnel domestique suisse et qualifié?

qualitié?
b) Quelles mesures serviraient à améliorer le service domestique et à faire estimer davantage ce service par employeurs et employés? (Veuil-lez, s'il vous plâti, motiver vos propositions et soumettre, si possible, des projets bien étu-diés).

Ne croyez-vous pas que le problème puisse être résolu, en entier ou en partie, par l'introduction de main d'œuvre étrangère? Selon votre expérience y a-t-il des relations entre:

entre:
) l'industrie et le service de maison?
La crise actuelle amène-t-elle les jeunes filles à accepter plus souvent qu'autrefois une situation ménagère?
) A combien estimez-vous, l'entretien mensuel complet d'une employée de maison: nourriture, logement, blanchissage, bains, chauffage, etc. (sans gage, ni assurance, ni cadeaux?).

OUESTIONNAIRE II

plus spécialement destiné aux maîtresses de maison

1. Pourquoi occupez-vous une employée de mai-

Quelles qualités et quelles aptitudes demandez-vous d'elle?

Quelles sont, selon vous, les raisons du manque d'employées de maison indigènes?

4. Comment pourrait-on, à votre avis, remédier à cet état de choses?

Quelle est votre opinion sur les relations per-sonnelles entre la famille de l'employeur et les employés domestiques? Que sont-elles, et que devraient-elles être?

OUESTIONNAIRE III

plus spécialement destiné aux employées de maison

Pourquoi êtes-vous devenue et demeurée em-ployée de maison ?

ployee de maison?

2. Quelles sont les peines et les joies d'une employée de maison?

3. Comment vous représentez-vous votre avenir comme employée de maison?

Prière d'envoyer réponses et communications à la Commission suisse pour l'étude des questions intéressant-le service de maison, Schanzengraben, 29, Zurich. Les communications non signées seront également prises en considération.

Les Femmes et les Livres

N. D. L. R. - Pour répondre à un désir manifesté par quelques abonnés, à l'occasion de la remise à Mmc Cuchet-Albaret de la médaille Richelieu de l'Académie française, nous reproduisons ci-après quelques-uns des vers de notre poète genevoise, que nous empruntons à son volume Les fuseaux d'Ivoire:

Il est...

Il est sur nos chemins des bonheurs qu'on ignore, Telles ces douces fleurs aux parfums délicats
Qu'on cueille au dernier jour, quand le vent les
[déflore;

Il est sur nos chemins des bonheurs qu'on ignore Et les plus grands bonheurs sont ceux qu'on ne sait pas...

Il est parfois en nous des chagrins qu'on dédaigne, l'est parfois en nous des tinagins qu'on éceatign.
Dont on feint de sourire en se sentant très las...
Rien ne révèle aux yeux la blessure qui saigne.
Il est parfois en nous des chagrins qu'on dé[daigne...

Et les plus lourds sanglots sont ceux qu'on [n'entend pas.

Un soir d'été

Le jour s'éteint las de labeur et de clarté. Il se meurt lentement. Sa lumière sereine S'attarde dans l'air calme et longuement se traîne. Pas un nuage au ciel. Nul vent frais: c'est l'été.

La Police féminine allemande et les tribunaux d'enfants

En Prusse et à Hambourg, tous les délits commis par des mineurs du sexe féminin de moins de 18 ans, qui relèvent des Tribunaux de l'Enfance, sont remis pour études et enquêtes à la police féminine. En outre, en Prusse, les accusations formulées contre des prises, les accusations formulées contre des propositions. mineurs du sexe masculin au-dessous de 16

mineurs du sexe masculin au-dessous de 16 ans relèvent également de la police féminine. A Hambourg, les délits contre les mœurs commis par des mineurs du sexe masculin relèvent également de la police féminine, et c'est d'après le caractère et la personnalité du délinquant que le mineur est interrogé, soit par un fonctionnaire de la police féminine, soit par un des fonctionnaires masculins, qui, hence acceptable. à Hambourg, sont adjoints à la police féminine.



Clichés Mo Mlle Josefine ERKENS

La gaison dominante pour laquelle ces ca-tégories de délits ont été remises à la police féminine et à ses services sociaux est que la loi allemande sur les tribunaux d'enfants attatot alemande sur les tribunaux d'entants atta-che une grande importance d'ordre social et pédagogique aux enquêtes sur la situation, le développement, le milieu, et les perspectives d'ayenir des jeunes délinquants. Les délits commis par des mineurs restent, en ce qui concerne les tribunaux d'enfants

Les délits commis par des mineurs restent, en ce qui concerne les tribunaux d'enfants en Prusse et à Hambourg, aux mains de la police féminine jusqu'à la fin de la période d'instruction, c'est-à-dire jusqu'au moment où le dossier est remis au Procureur général. Toutes les constatations, tous les résultats d'enquètes sont également remis à la police féminine. Les enquêtes sur les circonstances personnelles, familiales et professionnelles du mineur sont faites en étroite liaison avec les Offices de protection de l'enfance, et les organisations privées de prévoyance sociale. Des renseignements sont aussi fournis sur le compte du mineur délinquant par l'école qu'il compte du mineur délinquant par l'école qu'il a fréquentée.

a fréquentée.
Tout examen médical du mineur jugé nécessaire est fait par l'entremise de la police féminine. Les mineurs délinquants qui paraissent anormaux, intellectuellement ou moralement, sont mis en observation auprès d'un médecin spécialiste.
Des mineurs nécessiteux, qui ne relèvent pas de la compétence du juge des enfants, sont confiés à des asiles et à des établissements spéciaux.

speciaux.

Lorsqu'un mineur doit comparaître devant
le juge des enfants, la police féminine est en
principe chargée de l'accompagner.

Dans les Etats de Saxe et de Bade, les cas

Dans les Liais de Saxe et de Daue, les cas de mineurs délinquants sont partiellement confiés à la police féminine, mais celle-ci ne s'en occupe dans ces Etats que suivant les circonstances, et sur la demande spéciale du Tribunal ou de la Police criminelle.

Joséfine Erkens,

Inspectrice de la police criminelle d'Hambourg.

(Extrait d'un rapport présenté en 1930 au Comité de Protection de l'Enfance de la S.d.N.)

Une lourde torpeur ensommeille les choses; Une lourde torpeur ensomments as access, Parfois sur le chemin qui rêve morne et blanc Paraît un char de foin que tirent d'un pas lent Des bœufs doux et pensifs, les paupières mi-[closes.

Il passe... Un essieu crie et l'éclat d'une voix Trouble un instant le vol des minutes paisibles. Le ciel pur s'obscurcit par teintes insensibles.

Une étoile se leve et d'invisibles doigts Effeuillent sur les monts les plaines et les bois Des gouttes de rosée aux fraîcheurs indicibles. E. CUCHET-ALBARET.

De-ci, De-là...

Une statistique des étudiantes en Allemagne.

En 1911, on comptait entre toutes les Universités allemandes 2,515 étudiantes: actuellement le sites allemandes 2.515 étudiantes: actuellement le dernier semestre d'hiver en a enregistré 19.275, auxquelles viennent s'ajouter 2.722 auditrices de cours. Sur ce chiffre total, un milier environ sont des étrangères, des Américaines, des Bulgares et des Roumaines d'abord, puis des Autrichiennes, des Suédoises et des Lettones. Des régions de culture. culture allemande comme Dantzig et certaines régions de la Pologne fournissent également un contingent important, et enfin des pays lointains comme la Chine, le Japon, la Palestine, PEquateur, le Pérou envoient aussi de leurs ressortis-L'Université préférée des étrangères est Heidelberg.

La sténotypie et la nationalité.

Selon des recherches faites par un Institut américain, ce serait les jeunes Hindoues qui se montreraient les meilleurs sténotypistes, ayant la main la plus légère, et maniant leur ma-chine avec le plus de soin. Elles seraient aussi, affirme ce même Institut, capables de travailler 18 heures consécutives...

La police idéale.

D'après un professeur de police administra-tive à l'Université de Chicago (quelles chaires ne crée-t-on pas dans ce pays?), un agent de po-lice idéal doit posséder la segesse de Salomon

le courage de David

la tolérance de Confucius la patience de Job la stratégie de Napoléon

A quoi notre confrère, The Woman Police, ne manque pas d'ajouter qu'à ces qualités nécessaires à son collègue masculin, l'agente de police doit encore joindre.

la sympathie d'Elisabeth Fry la détermination de Florence Nightingale

le « cran » d'Amy Johnson...

Après cela, ne faudra-t-il pas que les futures postulantes mettent toute modestie de côté pour entrer dans cette carrière?...

Féminisme ecclésiastique

Les femmes conseillères de paroisse à Berne.

à Berne.

Le 14 décembre ont eu lieu pour la première fois dans la ville fédérale des élections paroissiales avec participation féminine, ce droit ayant été reconnu aux femmes le 26 octobre dernier seulement. Et à Berne comme ailleurs, les femmes qui ont participé pour la première fois à cette votation ent trouvé la chose si simple et si rapide, qu'elles ont pu s'étonner qu'on la leur ait refusée pendant si longtemps. (Rappelons que la plus grande variété en matière de suffrage féminin ecclésiastique existe dans l'Eglise nationale bernoise, certaines paroisses ayant refusé tout droit aux femmes, certaines autrés leur ayant concédé seulement le droit de vote pour l'élection des pasteurs, certaines encore, comme celles de la ville de Berne, l'électorat complet et l'éligibilité aux fonctions de conseillères de paroisse.) La participation féminine à ces élections a été presque partout plus forte que celle des hommes, comme l'indiquent les chiffres ci-après, que nous empruntons à notre confrère, la Berna:

	Femmes	Homm
Paroisse de Saint-Jean	831	782
Paroisse de Saint-Paul	204	118
Paroisse du Saint-Esprit	108	50
Paroisse de la Cathédrale	90	57
Paroisse de l'Eglise de la Paix	57	74
Paroisse de la Nydeck	53	.59
Eglica française	70	02

Quant aux nouvelles conseillères de paroisse, elles sont au nombre de 10, soit deux pour chacune des paroisses suivantes: Saint-Esprit (M^{mes} Engel-Krebs, institutrice secondaire, et Marti-Lehmann); Cathédrale (M^{mes} Gerber-Kunz, institutrice, et M^{lle} Alice von May); Saint-Paul (M^{lle} H. Schmid, institution et Mas Widmer-Wyler): S.L. Lean (M^{mes}) Beck v. Wattenwil et Sterchi-Binz); et Eglise française (Mmes Hänni-Etienne et Marg-Hofer).

Toujours d'après notre confrère bernois, les organisations féministes ont peu manifesté en cette occasion, le Frauenbund se bornant seu-lement, par la voie de la Feuille d'Avis, à engager les femmes à participer nombreuses au

¹ A titre documentaire, rappelons ici qu'à Genève, où les femmes sont éligibles depuis 1923 aux Conseils de paroisse, les dernières élections ecclésiastiques (1927) ont fait entre 739 conseillères en titre et 23 suppléantes dans ces Conseils. Nous n'avons malheureusement pas les chiffres actuels pour Bâle-Ville, ces deux cantons étant jusqu'à présent les seuls, croyons-nous (avec la ville de Berne), où la femme possède le droit d'éligibilité ecclésiastique en même temps que l'électorat.